

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

OBJET : vote des subventions aux associations année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

	Subv 2023	Subv demandée	Proposition subv. 2024
Trévé-sports foot	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Amicale cyclotouriste	170,00 €	180,00 €	170,00 €
Société de chasse	100,00 €	Pas de montant	100,00 €
Club des Jeunes	800,00 €	1 500,00 €	800,00 €
Théâtre "Pour vous faire rire"	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Anim' à Trévé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Trévé Danses et Loisirs	260,00 €	300,00 €	260,00 €
Créamanflor	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Les amis sonneurs des Landes	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Autour de Jules	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ABBI	200,00 €	0,00 €	0,00 €
WRC	200,00 €	500,00 €	200,00 €
Les Spadassins		300,00 €	100,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers St Caradec	50,00 €		50,00 €
ASCRL	9 911,55 €	8 957,60 €	8 957,60 €
Amicale Laïque (pour ASCRL)	6 061,67 €	5 245,22 €	5 245,22 €
OGEC (pour ASCRL)	5 755,52 €	6 089,28 €	6 089,28 €
OGEC (convention)	51 049,18 €	54 139,24 €	54 139,24 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/3/24

ID : 022-212203764-20240314-240301-DE

Société hippique rurale	50,00 €		50,00 €
Alcool assistance - Croix d'or	80,00 €		40,00 €
MFR Plérin	40,00 €		40,00 €
Chambre des Métiers St Brieuc et Dinan	160,00 €		160,00 €
Centre Eugène Marquis	50,00 €		50,00 €
Association Valentin Hauy	50,00 €		50,00 €
ADAPEI	50,00 €		50,00 €
AFM (Myopathie)	50,00 €		50,00 €
Pierre Le Bigaut (Mucoviscidose)	50,00 €		30,00 €
Prévention routière	30,00 €		30,00 €
Prométhée	30,00 €		30,00 €
Solidarité Paysans Côtes d'Armor	30,00 €		30,00 €
Restos du cœur	100,00 €		100,00 €
AMF 22	629,29 €	644,56 €	644,56 €
Donneurs de sang	100,00 €		100,00 €
Lire et Enseigner	50,00 €		50,00 €
L'Amuse d'Hilvern	0,00 €	140,00 €	60,00 €
Ya pas d'âge pour se divertir			100,00 €
Héméra			50,00 €
AFSEP			50,00 €
Rêves de clown			50,00 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : participation classe ULIS école Sainte-Anne de Loudéac

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 529,93 € à l'école Sainte-Anne de Loudéac car cette dernière accueille un élève de la commune scolarisé en classe spécialisée ULIS pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-03

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : participation ASCRL année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la subvention ci-dessous pour l'ASCRL pour 2024 :

Montant subvention : 20 292,10 €
dont 3 817,60 € pour la partie culture (poste animatrice)
dont 5 140,00 € pour la partie sport
dont 11 334,50 € pour les associations scolaires

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-04

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : participation communale pour les transports scolaires année scolaire 2023-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une participation financière communale au titre des transports scolaires pour l'année 2023-2024.

Chaque famille ayant des enfants scolarisés dans un établissement secondaire de Loudéac pourra obtenir une participation communale par enfant à hauteur du 1/3 du coût annuel du transport. Les familles devront être à jour de leur paiement et en faire la demande avant le 30 juin en fournissant le reçu du Trésor Public.

Cette dépense sera inscrite en dépenses de fonctionnement du budget communal.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : programme voirie rurale 2024 : choix de tranche ferme et de la tranche conditionnelle

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le programme voirie rurale suivant pour l'année 2024 :

- ▶ tranche ferme : - La Ville Neuve/ Le Hinlée / Le Cosquer (tracé bleu)
-Le Cosquer (tracé rose)
-lotissement du Versant
- ▶ tranche optionnelle : - Le Hinlée (tracé jaune)
-Le Hinlée (tracé orange)

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : devis portes de la cantine

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Quéguiner pour la fourniture de deux portes à la cantine municipale pour un montant de 1 098,64 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : devis garde-corps à l'église

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Renouard pour la fourniture et la pose d'un garde-corps à l'église pour un montant de 596,96 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : devis plafonds suspendus et isolation à la salle des fêtes

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Guivarch pour les travaux de pose d'isolation et d'une plafonds suspendus à la salle des fêtes pour un montant de 14 565,15 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 022-212203764-20240314-240309-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : achat d'un kit mulching pour la tondeuse

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Bretagne Motoculture pour l'achat d'un kit mulching pour la tondeuse pour un montant de 99,17 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 14 mars 2024

Objet : devis mission G5 complémentaire pour la salle omnisports

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société ECR pour la mission d'étude G5 complémentaire pour la salle omnisports pour un montant de 375 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/3/2024

ID : 022-212203764-20240314-240311-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-11

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 14 mars 2024

Objet : devis poteau incendie

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Véolia pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie au lieu-dit « Le Moulin de Saint-Caradec » à l'entrée de l'usine TDI pour un montant de 3 417,70 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Une participation financière à hauteur de 50% du montant HT soit 1 708,85 € sera demandée au SIAEP La Motte-Trévé.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-12

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 14 mars 2024

Objet : autorisation de paiement des factures en section d'investissement

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, informe qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2024, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2024, à mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le BP commune dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des factures suivantes en section d'investissement.

- *compte 2313 :*

- facture Queguiner n°004036115 d'un montant de 6 009,30 € TTC pour le remplacement de 3 portes de secours à la salle des fêtes

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-03-13

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 14 mars 2024

Objet : rythmes scolaires : demande de dérogation

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 6 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

Par courrier du 4 décembre 2023, le recteur d'académie invite, dans le cadre de la rentrée scolaire 2024, le Conseil Municipal à se prononcer, après avis explicite des conseils d'écoles, sur l'organisation des enseignements.

Le Conseil d'Ecole de l'Ecole des Perrières réuni le 22 février dernier ainsi que le bureau de l'Ogec de l'Ecole Sainte-Jeanne d'Arc réuni le 21 février dernier, ont tous deux émis le souhait de poursuivre cette rentrée en 8 demi-journées avec le mercredi matin totalement libéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir une organisation en 8 demi-journées avec le mercredi matin totalement libéré.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 mars 2024

Le Maire,

